



## Sommaire

**ASSOCIATION** - Le Panier d'Argenteuil p. 3

### URBANISME

Persan, la Cnac confirme son opposition p. 3

### SPECIAL EUROPACITY

- Projet non opportun p. 4
- Projet néfaste pour les paysans et les citoyens p. 5
- Non à ce choix de société p. 6
- Le commerce, c'est la vie p. 7
- Le miroir aux alouettes des emplois p. 8
- Un projet saucissonné p. 9

### LIAISONS FERRÉES

- Un vrai atout fret et non Serqueux-Gisors p. 10
- La Tangentielle Nord, incontournable p. 11

### DÉCHETS

Mise en place de la révision du plan déchets p. 12

### ESPACES NATURELS

Argenteuil-Bezons, les berges de Seine p. 13

### FORÊT

Primauté à la biodiversité et aux paysages p. 14

### FAUNE

Les chiroptères, un atout santé ! p. 15 et 16





À LA MÉMOIRE DE RÉMI FRAISSE,  
MILITANT DE FNE.



SAMEDI 9 AVRIL 2016, VOE  
REPRÉSENTAIT FNE Ile-de-France  
À LA JOURNÉE ORGANISÉE PAR LA MJC  
DE PERSAN « TRANSITIONS ET  
INITIATIVES CITOYENNES ».



Le 19 février 2016, GUYLAINE  
CHIRONNIER, DU COLLECTIF CARF,  
ET ARNAUD DESTREE, DES 3 TILLEULS,  
ONT ANIMÉ, SUR LE STAND DE  
NATURES&DÉCOUVERTES DU MAGASIN  
D'ERAGNY, L'ARRONDI EN CAISSE.  
L'ARRONDI EST UNE PROPOSITION FAITE  
AUX CLIENTS D'ARRONDIR LE PRIX  
DE LEUR ACHAT, LA DIFFÉRENCE SERVANT  
AU FINANCEMENT D'UN PROJET. POUR LE  
CAS, IL S'AGIT DE L'ÉDITION D'UNE BD  
INTITULÉE « L'AIR EN BULLES », PROJET  
PROMU PAR FNE IDF QUI PRÉVOIT  
DE LE DISTRIBUER DANS TOUTES LES ÉCOLES.  
SUPPORT PÉDAGOGIQUE, CETTE BD ABOR-  
DERA LA THÉMATIQUE DE POLLUTION DE  
L'AIR ET DE SES CONSÉQUENCES SANITAIRES.



PHOTO DE COUVERTURE :  
LES TERRES AGRICOLES  
MENACÉES PAR LE PROJET  
EUROPA CITY.  
PARIS À L'HORIZON.

## Deux projets, deux attitudes...

par Bernard Loup,  
président de Val-d'Oise Environnement

*Difficile de faire passer un train de fret sans bruit. C'est pourtant ce que SNCF Réseau a tenté du Havre à Valenton sur la ligne J, mais en vain. Très vite le bruit est arrivé du Havre par Serqueux-Gisors jusqu'aux oreilles d'une association de Pontoise riveraine de la ligne. Celle-ci a sonné l'alerte du Vexin à Conflans. Regroupant des associations de toute la ligne, le Collectif Alerte Riposte Fret (Carf) s'est constitué. Il a été rejoint dans l'opposition au projet par les élus des communes traversées par la ligne J, regroupés dans un collectif d'élus. Cette convergence de points de vue entre associations d'environnement et élus face à un projet qui concerne plusieurs départements mérite d'être soulignée, d'autant qu'elle est rare.*

*Autre projet, autre attitude : EuropaCity sur le triangle de Gonesse. Le conseil départemental du Val-d'Oise, favorable au projet, dénie même le droit aux élus de Seine-Saint-Denis d'exprimer leur opposition sous prétexte que le triangle de Gonesse est dans le Val-d'Oise, allant même jusqu'à les accuser d'être opposés au projet parce qu'il n'est pas dans le 93... alors qu'il s'agit d'un projet, au minimum, d'ampleur régionale.*

*Puisqu'il s'agit d'un investissement de 3,1 milliards d'euros, posons la question autrement : si l'État mettait à disposition des collectivités territoriales 3,1 Md d'euros pour leur territoire, y aurait-il un seul élu du Val-d'Oise ou de Seine-Saint-Denis pour proposer comme investissement utile à leur territoire un centre commercial et de loisirs comme EuropaCity ? Est-il normal qu'un investisseur privé décide de la politique d'aménagement de notre territoire ?*



**4 JUIN 2016  
ALTERNATIB'  
ARGENTEUIL**

À Argenteuil, comme  
dans plus de cent villes  
un collectif a décidé  
d'organiser un festival  
pour faire connaître  
et renforcer des alternatives au dérèglement climatique.

Val-d'Oise Environnement, qui a été à l'initiative du premier Alternatiba en Ile-de-France avec le Collectif pour le triangle de Gonesse, sur les terres dédiées à EuropaCity, en septembre 2014, puis présent place de la République, à Paris, en septembre 2015, au Village mondial des alternatives, à Montreuil, en décembre et dans les manifestations autour de la COP 21 en novembre-décembre 2015, continue son combat aux côtés des Alternatiba dans la lutte contre le réchauffement climatique. Le collectif sera présent aux côtés des Amis de la Terre Val-d'Oise et du Collectif pour le triangle de Gonesse.

## Le Panier d'Argenteuil

LE PANIER D'ARGENTEUIL est une Amap (association pour le maintien d'une agriculture paysanne, c'est-à-dire des producteurs – maraîchers, apiculteurs, éleveurs, etc. – et des consommateurs associés dans un contrat avec l'objectif de rester local, bio et solidaire). Le Panier d'Argenteuil a vu le jour en avril 2009 et un début de distribution en mai 2009 avec un agriculteur de Beauvais (60). En 2015, cet agriculteur arrêta la distribution vers les Amap. Après consultation de plusieurs producteurs, l'association s'est rapprochée des Jardins de Cocagne, association d'insertion située à Conflans-Sainte-Honorine (78). Le Panier d'Argenteuil est par ailleurs en relation avec des producteurs et des artisans qui viennent livrer leurs produits en circuit court (du producteur aux consommateurs).

L'association édite une feuille *L'Amapette*, propose des animations et des ateliers. Elle sera partie prenante du projet Alternatiba Argenteuil qui se tiendra en plein centre-ville, le 5 juin 2016. (Val-d'Oise environnement, les Amis de la Terre et d'autres associations valdoisiennes y seront également présentes).

Plaine d'Ardival est un projet majeur, à long terme, des associations Eva et Panier d'Argenteuil pour faire revenir des maraîchers bio dans la plaine d'Argenteuil.

L'association comprend 102 membres, dont 70 paniers, et a adhéré à Val-d'Oise Environnement en 2015.



Président : Thierry Morel  
thierry.morel49@sfr.fr  
82, boulevard du Général-Leclerc  
95100 Argenteuil  
Pour en savoir plus sur le fonctionnement ou adhérer  
<http://amap-argenteuil.wix.com/amap-argenteuil>

AGORA 95

Bulletin de liaison de Val-d'Oise Environnement  
Association loi 1901  
déclarée sous le n° 2/04912 le 27 juillet 1992  
Contact : Bernard Loup, président de VOE  
19, allée du Lac 95330 Domont  
Tél. : 01 39 35 00 50  
contact@valdoise-environnement.fr  
www.valdoise-environnement.fr

Directeur de la publication : Bernard Loup  
Coordinatrice : Dominique Védy  
ISSN 1252-0365 Imp. Stip - Domont



# Il n'y a pas de petits combats pour protéger notre environnement et Persan mérite de ne pas être bétonné



RACCORD'S IDF

**IL N'Y A PAS** de moindre combat, pas de moindre lutte pour sauvegarder notre environnement, pour préserver les terres et se battre contre des projets mus par des logiques folles... Au regard du mégaprojet du Triangle de Gonesse, au regard du projet d'extension des terrains de Roland Garros sur les jardins des serres d'Auteuil (travaux suspendus par le tribunal administratif), la lutte contre le projet de la ZAC du Chemin herbu pourrait être comptée pour négligeable. Mais d'incessants combats, si microscopiques à première vue soient-ils, sont nécessaires à Persan comme ailleurs. Cette ville, du nord du Val-d'Oise et du bout de l'Île-de-France, ouvrant les portes de la Picardie et déjà des Hauts de France, ne pouvant prétendre appartenir ni au PNR du Vexin français (par le canton de Beaumont-sur-Oise et la vallée du Sausseron) ni au PNR Oise-Pays de France, pourtant tous deux à une encablure, devrait au contraire subir du bétonnage emballé en PLU et en ZAC, cela même dont sont préservés ses voisins chanceux et choyés. Eh bien non !

Ce projet de ZAC du Chemin herbu n'est toujours pas abouti, plusieurs années après son démarrage sur le papier par le maire de Persan de l'époque et l'actuel président du conseil départemental, après plusieurs recours et jugements, grâce aux associations HVOE<sup>1</sup>, aux Amis de la Terre Val-d'Oise, au Roso<sup>2</sup> et surtout à VOE<sup>3</sup>. Pour la seconde fois, l'impartialité de la CNAC<sup>4</sup> vient de redonner sourire et espoir, en émettant un nouvel avis défavorable au projet de zone commerciale, après un premier avis déjà défavorable en octobre 2014, mais qui avait été annulé par le tribunal administratif de Versailles. Cette zone commerciale ferait partie de la ZAC du Chemin herbu, projet de 55 ha de défiguration du paysage actuel, des terres agricoles encore existantes dans cette ville\*.

Le bon sens et l'indépendance se sont montrés tenaces malgré le politique et des automatismes de validation dans des instances.

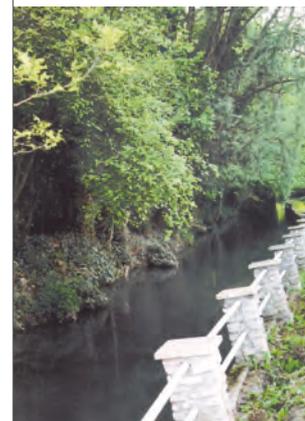
Pour autant, malgré cette victoire, la défiguration annoncée et lente de cette ville aux portes de la Picardie, comme beaucoup d'autres, est difficilement contenue.

Il est question dans le PLU d'augmenter la population de 80 % à moyen terme sans avoir sérieusement réfléchi aux composantes et aux structures, alors même que certains viennent s'installer de la petite couronne à Persan pour ce qu'elle propose (encore) d'espaces verts.

Alors que la municipalité se concentre sur les coupes méthodiques et répétés des arbres de la ville. Quel crève-cœur que d'avoir vu raser un havre, toute une flore sur les berges du ru de l'Esches et ainsi d'avoir fait disparaître la faune riche installée, dont certaines espèces recensées et protégées par la LPO<sup>5</sup>.

Non, la protection de l'environnement, à Persan et ailleurs, ne passe pas, comme l'argumentent fausement en l'assénant le politique et la logique de l'économie et du marché, par une « requalification de l'entrée de ville », un « doublement de route départementale pour fluidifier le trafic (en accroissant le nombre de passages poids lourds !) », des constructions de bâtiments de part et d'autre de cette route, par un pôle logistique.

**PHILIPPE SANDRE,** ■ ■ ■  
HAUT VAL-D'OISE ECOLOGIE



HAUT VAL-D'OISE ECOLOGIE

LES BORDS DE L'ESCHE AVANT INTERVENTION DES TRONÇONNEUSES.

1. HVOE : HAUT VAL-D'OISE ÉCOLOGIE, PERSAN.
2. ROSO : REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE SAUVEGARDE DE L'OISE
3. VOE : VAL-D'OISE ENVIRONNEMENT.
4. CNAC : COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL.
5. LPO : LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX.

\* IL FAUT SE RÉJOUIR DE CE QU'UN AGRICULTEUR VEUILLE RÉSISTER ET REFUSER CE QUE L'ON VEUT LUI IMPOSER : EXPROPRIATION ET PÉNALITÉS FORTES. NOUS LUI APPORTONS NOTRE SOUTIEN.



# À l'opportunité d'un projet commercial et de loisirs supplémentaire en lieu et place de terres agricoles



nous répondons

# NON



**COMME** le monde que nous présente le maître d'ouvrage d'EuropaCity est joli : les cerfs-volants y remplacent les avions (un tout petit très haut dans le ciel), tout le monde flâne en tenue d'été dans des rues piétonnes alors qu'aucun logement n'est possible... Vous ne viendrez jamais « flâner » à Europacity. Ou vous y travaillerez ou vous aurez l'intention de vous y distraire. Mais attention, si l'accès est gratuit, c'est un lieu de commerces, même s'ils se disent culturels ! Il s'agit donc d'avoir de l'argent...

## Car EuropaCity n'est pas un lieu de vie

C'est un lieu d'argent... C'est son seul objectif. Certains spécialistes ne s'y trompent pas. Le centre commercial est un produit financier. « *Le premier client, ce n'est pas le consommateur, ce sont les enseignes locales des boutiques.* » (Pascal Madry, *le Parisien*, 6 avril 2016). Ce n'est pas un lieu de vie, car aucun logement n'est possible dans ce secteur du fait de l'activité aéronautique, de ses dangers (accident du Tupolev en 1973, du Sukhoi 30 en juin 1999, du crash du Concorde en juillet 2000...) et de la gêne sonore. Par ailleurs, le maître d'ouvrage n'envisage une fréquentation que d'une à deux fois par an. Celle d'un hypermarché alimentaire est de quinze fois à vingt fois par an.

EXTRAIT DU DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE POUR LE DÉBAT PUBLIC.

## Un lieu pour une société du temps libre ?

Ceux qui sont sans emploi vont trouver les termes fort ironiques parce que s'ils ont du « temps libre », c'est un temps sans pouvoir d'achat, donc sans l'accès aux activités proposées par EuropaCity. En fait, on parle surtout du temps libre de touristes à haut niveau de pouvoir d'achat qui pourront « dépenser » dans les boutiques de luxe...

## Commerces, oui... emploi ?

Comment reprocher à des jeunes d'espérer un emploi via ce projet mirifique tout en douceur et volupté ! La réalité sera sans doute beaucoup moins attrayante.

Quatre-vingts métiers (sur les 12 000 recensés), c'est peu. Pour la partie construction du chantier, les spécialistes pensent que les sociétés retenues viendront avec le personnel attaché à l'entreprise. Les emplois proposés seront à la marge. Sur le projet lui-même, ils pensent que ce seront des emplois « pointus » qui demanderont diplômes et compétences.

Les expériences connues laissent entendre que le bassin d'emploi sur lesquels les entreprises recrutent est rarement local. Et la réalité est que 57 % de la population actuelle sur le marché du travail sont en dessous du niveau CAP. Triste perspective pour ceux à qui on vend du rêve aujourd'hui...

## C'est un projet privé qui nous prive d'un argent public mieux investi

3 milliards d'euros d'investissement privé pour 10 000 emplois. Ces emplois promis, c'est la perspective du retour sur investissement pour la partie publique. Car le projet, s'il est privé, exige cependant des deniers publics (l'argent des citoyens, celui des impôts). Des investissements nécessaires pour la viabilité du projet : gare de la ligne 17 (métro Grand Paris Express) dont l'enquête démarre parallèlement et n'est pas liée au projet alors qu'elle lui est indispensable (81 % des déplacements estimés par le maître d'œuvre), le bus à haut niveau de service, le CDG Express...

## Quel coût à long terme ?

A-t-on mis dans la balance la perte économique pour les agriculteurs sur le long terme ? A-t-on chiffré la perte écologique ? Les conséquences de l'urbanisation de ces terres agricoles sur la santé ? La pollution et les ressources énergétiques absorbées par ce lieu (personne ne semble croire à la capacité d'autonomie énergétique et de recyclage du projet) ?

Il faut des politiques d'aménagement du territoire pensées par les responsables politiques élus pour cela et non des réponses à des sollicitations d'investisseurs privés dont l'objectif premier, final et unique est la rentabilité et non le projet de territoire.

BUREAU DE VOE ■■■

# EuropaCity un projet néfaste pour les paysan-ne-s et les citoyen-ne-s



**LA CONFÉDÉRATION** paysanne se détermine dans les combats contre l'artificialisation des sols car les terres nourricières sont victimes d'agressions toujours plus fortes, toujours plus importantes : par l'urbanisation ou des projets dévoreurs d'espaces, par l'agrandissement et le productivisme, par la marchandisation de la terre et la spéculation, ou de plus en plus par l'industrie du tourisme comme pour les Centers Parks et le projet EuropaCity.

## Propriété et usage

La propriété (*abusus*) devient prépondérante et s'impose à l'usage (*usus*) accentuant la pression productiviste et libérale alliant déprise agricole et artificialisation des sols.

Nous sommes loin, alors, des incantations de la COP21, car le profit doit s'imposer au détriment de l'activité.

La survie des paysans passe par la nécessité de la terre, du partage de la terre, dans son droit d'usage. Cela s'inscrit dans une logique inverse du contexte agricole actuel. La viabilité économique de l'agriculture passe nécessairement par un projet où les paysans sont plus nombreux, solidaires et vivent de leur travail. En cela, le projet Europa City est exemplaire de cette dérive.

Nous avons affaire à une zone périurbaine de 650 hectares d'excellentes terres consacrée exclusivement à l'activité agricole. L'activité agricole a une particularité : le processus de production est toujours long. Depuis la préparation de la terre pour les semailles jusqu'à la récolte, il peut se passer plusieurs mois. Nous ne sommes pas dans un processus industriel, où on fonctionne à flux tendu (la demande génère la production), et où on diminue les temps de latence. Et nous sommes encore moins dans la sphère de la spéculation financière, où en quelques millisecondes des milliards d'euros changent de destinataires. La profitabilité de l'activité agricole se trouve en antagonisme profond.

## La spéculation financière ne tient pas compte de l'externalisation des impacts et des coûts

Le projet EuropaCity génère immédiatement une plus-value des terres en cause et des terres voisines, avec une augmentation substantielle de leur valeur. Tellement substantielle que les propriétaires, vendeurs de ces terres, peuvent acquérir des surfaces doubles, voire triples ou quadruples ailleurs avec cette somme ! De ce fait, ils « expulsent » deux, trois voire quatre fois plus de paysans et paysannes, mais ailleurs. On externalise la déprise et la perte d'emplois. Mais dans la logique financière, l'externalisation des impacts n'est jamais comptée.

## L'empreinte carbone n'est pas calculée

Le fait que les terres permettent de nourrir à proximité des populations n'est pas plus pris en compte. Une partie des céréales produites ici est utilisée à la production de pain pour les Franciliens. La cessation de cette production induit un éloignement du débouché et des transports supplémentaires.

## L'artificialisation des sols est quasi irréversible

Même quand une activité cesse et que la nature reprend ses droits, comme on peut le voir dans de nombreuses friches industrielles ou logistiques, les sols sont et restent pollués. On ne redémarre pas une activité agricole à cet endroit. On voit à proximité du projet, des centres commerciaux pourtant récents, comme Aéroville, qui sont peu fréquentés. Vont-ils devenir des friches commerciales quand EuropaCity existera ?

Il est urgent de changer de modèle, d'abandonner des projets tels qu'EuropaCity, néfastes pour l'agriculture et les paysan-ne-s, néfastes pour l'emploi, néfastes pour la planète et l'humanité. Il est urgent de redonner du sens à l'activité humaine, par l'agriculture paysanne et par l'accès des paysan-ne-s à la terre.

**SERGE MULLER** ■ ■ ■  
POUR LES AMI-E-S DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

EuropaCity  
Grand Projet inutile

**Les Ami-e-s de la Conf' est une association citoyenne pour soutenir les paysan-ne-s. Créée en 2003, l'association des Amis de la Conf' a pour objet la promotion de l'agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs, notamment par le soutien à la Confédération paysanne.**

**Nous organisons des manifestations pour rassembler des citoyen-ne-s et orienter les politiques publiques.**

**Nous organisons et accompagnons des démarches de circuits courts entre groupements de paysan-ne-s et associations de citadin-e-s,**

**des marchés paysans... Nous mettons en place des actions de sensibilisation et d'éducation populaire autour**

**de l'agriculture paysanne et de l'alimentation**

**Nous participons aux mouvements de luttes paysannes Notre-Dame-des-Landes, ferme des 1 000 vaches...**



AMIS DE LA CONF'  
104, RUE ROBESPIERRE  
93170 BAGNOLET  
WWW.LESAMISDELACONF.ORG  
CONTACT@LESAMISDELACONF.ORG  
01 43 62 18 70



# EuropaCity : Non à ce choix de société !



EXTRAIT DE 95.TELEF.TV

## 1. CPTG : COLLECTIF POUR LE TRIANGLE DE GONESSE.

**ALORS QUE** le débat public sur le projet EuropaCity est lancé, notre groupe à la Région a rencontré les représentants du CPTG<sup>1</sup>, afin d'échanger sur ce projet et ses nombreuses implications.

De cet échange fructueux, il ressort que nous partageons très largement les inquiétudes d'une grande partie des habitant-e-s de ces territoires, de nombreux élus locaux, ainsi que celles des associations et des citoyen-ne-s rassemblés dans le CPTG, sur les effets extrêmement néfastes de ce projet s'il venait à être mis en œuvre. Ce projet colossal et totalement inutile ne répondra pas aux besoins des populations et des territoires locaux et environnants.

Sur le plan économique, ses commerces viendront s'ajouter à ceux des nombreux centres commerciaux dont ce secteur est déjà sur-saturé. Contrairement aux annonces de son promoteur, le groupe Auchan dirigé par l'exilé fiscal Gérard Mulliez, EuropaCity ne créera que très peu, voire pas d'emplois. Tout au plus générera-t-il des emplois précaires et peu qualifiés.



FDG

Surtout, il en détruira dans les villes voisines, en particulier dans les commerces de proximité.

Les habitant-e-s, les jeunes de ces territoires ont aussi droit à des emplois qualifiés, stables et bien rémunérés. C'est d'abord dans une formation de qualité qu'il faut ici investir pour s'attaquer au chômage. Dans le département du Val-d'Oise, les villes concernées par le projet EuropaCity sont très proches de Roissy. Nous dénonçons le fait qu'aucun lycée ne formant aux métiers de l'aéronautique n'existe dans ce secteur. En effet, les jeunes du territoire ne peuvent pas envisager que leur avenir professionnel se limite aux emplois engendrés par EuropaCity, emplois qui cumuleront toutes les caractéristiques de la précarité : bas salaires, travail du dimanche, CDD, sous-qualification...

Sur le plan écologique, ce projet se traduira par l'urbanisation et le bétonnage irrémédiables de 80 hectares de terres agricoles, d'une grande fertilité et à la fonction environnementale essentielle. Un non-sens absolu alors que ces terres se raréfient dangereusement sur le territoire métropolitain. Une absurdité à l'heure où il est indispensable de préserver l'agriculture vivrière en Ile-de-France, et plus largement de transformer le modèle agricole productiviste en un modèle durable, respectueux de l'environnement, des consommateurs et des producteurs.

Rien de bon ne peut être attendu d'EuropaCity, ni du modèle de développement économique et social que souhaitent imposer ses promoteurs.

Ce modèle de société fondé sur des loisirs à tarification élevée et qui considère le citoyen comme un simple consommateur ne s'adapte pas à notre vision de ce que pourrait être une société harmonieuse, respectant la nature et qui mettrait l'Homme au centre des préoccupations.

Pour ces raisons, nous serons, dans le cadre de ce débat public et par la suite, aux côtés des associations, des citoyen-ne-s, des élus locaux, mobilisés et déterminés contre un tel projet. Ainsi nous avons débuté en avril, dans le cadre de nos amendements au budget régional 2016, proposé de renforcer l'action pour le maintien des terres agricoles en Ile-de-France, en mentionnant particulièrement la question du Triangle de Gonesse. Ces propositions ont été rejetées par l'exécutif régional, mais nous entendons bien poursuivre notre action en ce sens.

**JEAN-MICHEL RUIZ,** ■■■  
CONSEILLER RÉGIONAL PCF/FDG D'ILE-DE-FRANCE



## Le commerce, c'est la vie !

**SELON** ce vieil adage bien connu « *le commerce c'est la vie* », force est de constater que le commerce est à la base des échanges et des relations entre les hommes.

Au fil des siècles, il a pris des formes diverses, mais, chaque fois qu'un équilibre a été rompu, le commerce a souvent été source de conflits et de guerres.

Aujourd'hui, dans notre pays, ce subtil équilibre est menacé et même en passe de se rompre : d'une part, une multitude de commerces indépendants qui ont fait et font le charme et la vitalité de nos centres-villes et, d'autre part, souvent à la périphérie des villes, la construction depuis cinquante ans d'ensembles démesurés qui abritent le plus fréquemment des enseignes appartenant à des chaînes nationales ou internationales qui se ressemblent toutes.

Au fil des années, profitant de la croissance, de l'augmentation continue du pouvoir d'achat et de cette frénésie de consommer, les centres commerciaux se sont multipliés faisant de la France le premier pays d'Europe (à égalité avec le Royaume-Uni) en matière de mètres carrés de centres en tout genre (près de 18 millions de m<sup>2</sup>), cela rapporté au nombre d'habitants.

Et c'est bien là que le bât blesse, après ces années « dites » euphoriques, pour nous Européens, qui ont accompagné les Trente Glorieuses, nous voyons se dessiner l'aspiration naturelle de nombreux peuples à vouloir vivre mieux. La mondialisation galopante, la crise aidant et le vieillissement de la population dans les pays occidentaux, un retour à des valeurs plus authentiques souvent oubliées, force est de constater que le modèle des années 1980-2000 n'est plus dans l'air du temps et cela probablement pour longtemps. Alors est-ce bien le moment d'imaginer un projet pharaonique comme celui d'EuropaCity ?

Il est invoqué par les promoteurs la sacro-sainte création d'emplois qu'aucun d'entre nous ne saurait refuser. Mais là encore, attention aux fausses promesses et aux mensonges. Tout d'abord dans un article paru il y a quelques temps dans le journal *La Tribune*, initialement très favorable au projet, il était mentionné que les chiffres fournis par les cabinets d'experts concernant la création d'emplois étaient contestables et très certainement surestimés ! Par ailleurs, on sait, selon différentes études, qu'un emploi créé dans un centre commercial détruit trois emplois à terme dans les commerces dits « traditionnels » de la zone de chalandise impactée par ce nouveau centre.

Alors encore un argument fort pour dire **Non à EuropaCity** ?

Pour en revenir à notre argument cité au début de cet article, nous constatons de plus en plus dans notre pays la fermeture des commerces dans le cœur des villes, accélérant ainsi la paupérisation de très nombreux centres-villes en France. Un député avec qui nous évoquions le sujet récemment nous disait que, vu la situation, il serait bon de faire de ce sujet de la désertification de nos centres-villes « une grande cause nationale ».

Rappelons que, bien au-delà du commerce et de la faillite des commerçants, c'est, en réalité, la disparition du lien social et l'insécurité qui apparaît au sein des villes (principalement dans les petites et villes moyennes) y compris dans les banlieues des grandes villes. Alors encore une fois : **Non à EuropaCity** ?

### Ne soyons pas négatifs...

Évoquons ce qu'il faudrait proposer pour créer un véritable projet pour le Triangle de Gonesse.

En réalité, quand on visite le secteur, c'est un véritable plan d'urbanisme englobant les villes du Val-d'Oise et de Seine-Saint-Denis proches de Roissy et du Triangle qui devrait être projeté avec une construction harmonieuse entre habitat, commerce de proximité et création de zones d'activités, tout cela dans le respect des règles écologiques et de développement durable.

Alors, **oui** à un programme ambitieux de revitalisation du Triangle de Gonesse respectueux de l'environnement et du bien-vivre ensemble dans un espace riche et vivant pour des dizaines de milliers d'habitants.

**Oui** au développement multiculturel du lieu.  
**Non** au Snow Park anti-COP21 dévoreur d'eau et d'électricité.

**Oui** à la conservation d'espaces réservés aux terres agricoles de première valeur qui permettront d'alimenter localement la population (cf. le brillant documentaire *Demain*).

**Oui** à un commerce de proximité, de quartiers divers et variés aux mains d'artisans et de commerçants passionnés par leurs divers métiers et qui feront renaître ce fameux lien social et ce bien-vivre ensemble qui fait tant défaut actuellement à notre société.

Dire **Non à EuropaCity** n'est pas dire non à tout, mais dire **Oui** à la possibilité d'inventer une nouvelle société où il fera **bon vivre**.



COMMERCES DU CENTRE-VILLE DE GONESSE, SEPTEMBRE 2014.

# Le miroir aux alouettes des emplois

**Au lieu de donner 1 milliard d'euros à Auchan (qui ne paye ni ISF ni taxes sur les entreprises), et si l'État le donnait au territoire... Selon les principes d'économie sociale et solidaire, il serait possible de monter un programme d'accompagnement des chômeurs. Ce qui s'est fait ailleurs (Nord-Pas de Calais) peut se faire ici.**

extrait du site [nonaueuropacity.com](http://nonaueuropacity.com)

**Olivier Thomas**  
AGENCE DES ESPACES VERTS  
« Les espaces agricoles ne sont pas des espaces vides ni des espaces ouverts à l'urbanisation, ce sont des espaces économiques à protéger prioritairement... »

## La grande illusion

Les élus et décideurs locaux, la jeunesse, les éducateurs de cette partie du territoire... pensent que ce sera un projet pour l'est du Val-d'Oise. Mais le projet dans sa partie publique (voiries, dessertes ferroviaires, gestion de lignes de bus, eau, électricité, etc.), sera financé par tous les Valdoisiers, et pas seulement par les acteurs locaux. Et le maître d'ouvrage, lui, pense le projet dans une dimension internationale, ou au moins francilienne (en comptant sur une à deux visites par an, la rentabilité n'y serait pas autrement). Comme il a bien compris que ce projet ne passerait que s'il s'inscrit dans une résorption des problèmes locaux (chômages, image dévalorisée de la ville...), il vend ce qu'on attend de lui dans cette partie du jeu actuelle afin d'obtenir le feu vert. Après, si ça ne fonctionne pas, ce sera la faute de tous ces responsables qui n'auront pas su utiliser au mieux les outils qu'on leur aura proposé...

**Pourquoi tous les centres commerciaux qui ont été créés jusqu'à présent, et le secteur en compte un grand nombre, n'ont-ils pas réussi à résorber le chômage et à revaloriser l'image de leurs villes ?**

## Fascination

Pourquoi le projet semble ainsi faire l'unanimité des décideurs et élus locaux ? Toutes ces personnes ont l'air subjugué par l'énorme quantité d'emplois qu'on leur fait miroiter. Certains sont même prêts à brader : « Même à 3 000, on prend ! » Et ces emplois seront-ils pour la population locale ? Actuellement, non, c'est une chose impossible. Le sera-t-elle demain ? Peut-être, mais les jeunes diplômés présents à l'atelier emploi du 12 avril, à Villiers-le-Bel, le disaient : leurs études les ont conduits sur Paris, où ils ont aussi créé un lieu de vie. Et le constat de base, que fait le porteur même du projet, est clair. Dès qu'ils acquièrent un peu d'autonomie financière, les diplômés ou ceux qui ont un acquis un bon bagage culturel fuient ces lieux qui les ont vus naître. Parce que la vie telle qu'elle est souhaitée, ou rêvée, n'y existe pas. À qui va-t-on faire

croire que certains de ceux qui habitent près de Disneyland l'ont fait par choix ? Si ce n'est pour être près de leur travail.

## Si ce ne sont pas des emplois, ce seront des ressources pour les territoires

Un centre commercial alimentaire ou de boutiques de luxe ou de vêtements ou autres reste un lieu de commerces, c'est-à-dire un lieu où acheter ; EuropaCity ne va pas déroger à ce principe ; il ne vivra que si les boutiques y trouvent chalandes qui vont consommer. Si, si, c'est donc bien un centre commercial pour des... touristes. « Et alors, si ça rapporte de l'argent », réplique-t-

on aux opposants... Peu importe donc que ce soit seulement une manne d'argent supportée par la population locale comme un objet extraterrestre ! Ce projet, les habitants risquent de ne

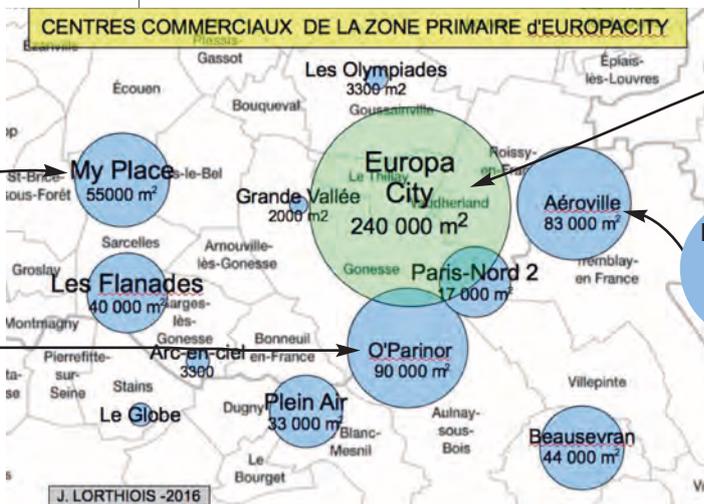
jamais se l'approprier et il risque de n'être jamais un projet pour le secteur, juste une « soucoupe volante peinte en vert », selon une habitante de Villiers-le-Bel.

## Créer des emplois et une meilleure façon de vivre...

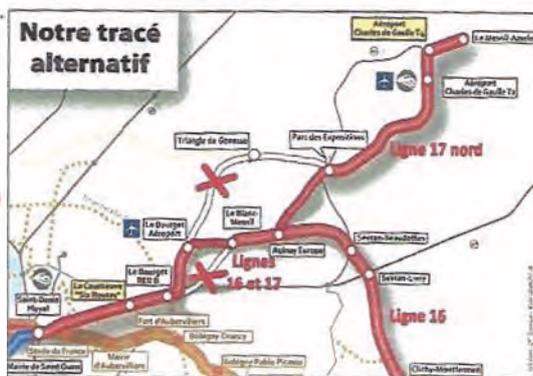
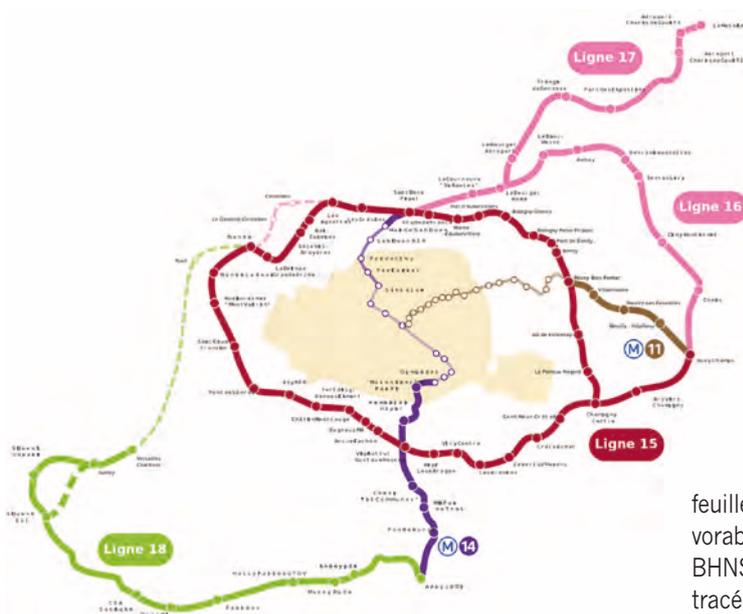
Comme pour les transports, les habitants n'ont pas besoin de TGV tous les jours, mais de Transilien à l'heure et en nombre suffisant... Ceux qui vivent sur ce territoire et qui créent des petits emplois, qui les font vivre et qui créent du lien social, ceux-là sont à aider prioritairement. Les étudiants qui, lors de leurs études, ont conçu un projet pour leur territoire, ceux-là sont à aider. Et les agriculteurs qui, actuellement cultivent ces espaces agricoles sont à aider pour favoriser une reconversion qui s'inscrive dans le « produire local ».

Et ceux qui se battent pour protéger les terres agricoles restantes et luttent contre la spéculation foncière pour maintenir une ceinture verte (20 km autour de Paris) avec des exploitations agricoles, ainsi que le préconise l'Agence des espaces verts, le font afin que chaque Francilien puisse vivre dans un meilleur environnement. Parce que la revalorisation de l'image des villes passe par le cadre de vie. Donner les moyens pour s'attaquer à ces problèmes des villes dites « défavorisées », c'est un projet de territoire, mais ce n'est certainement pas avec un produit exogène comme EuropaCity.

Sans doute Villiers-le-Bel n'a pas toujours été « défavorisé », sinon la ville ne porterait pas ce joli nom-là. Rebâtissons la ville à dimension humaine, respectueuse des équilibres et non, une fois encore, un objet de spéculation financière.



# Mélange et saucissonnage pour imposer les projets inutiles



LA PROPOSITION DU CPTG POUR LA LIGNE 17.

**Après les travaux de la commission Richard sur la démocratisation du dialogue environnemental, rien n'a changé. Le saucissonnage et le mélange des procédures pour faire avancer de force les grands projets inutiles et nuisibles restent la méthode en vigueur.**

**LE DÉBAT PUBLIC** sur le projet EuropaCity a été lancé le 15 mars et durera jusqu'au 30 juin. Dans la même période, un arrêté du préfet de région a annoncé une enquête publique (25 avril-31 mai) portant sur la ligne 17 Nord du Grand Paris Express, qui doit relier les deux aéroports du Bourget et de Roissy.

## Une approche des dossiers qui ne garantit pas la démocratie

L'avis de l'Autorité environnementale<sup>1</sup> sur la ZAC du Triangle de Gonesse « recommande de préciser les raisons pour lesquelles les maîtres d'ouvrage de la ZAC et d'EuropaCity n'ont pas proposé à la CNDP<sup>2</sup> de faire porter le débat public sur un seul et même projet et d'indiquer en quoi le projet de la création de la ZAC serait modifié, en fonction des conclusions possibles de ce débat public et de l'enquête publique sur le projet de ligne 17 ». L'AE ajoute que « cette approche n'est pas de nature à garantir de façon optimale le respect du principe de participation du public ».

Cette ligne 17 relie des pôles d'emplois entre eux. Elle ne répond pas aux besoins des habitants, comme le démontre l'enquête globale des Transports d'Île-de-France (EGT 2010\*) qui évalue à 3 % les besoins de flux entre pôles d'emplois, d'où la faible utilité sociale du tracé actuel de la ligne 17 Nord pour les communes concernées.

## Trois lignes ferrées, bonjour les dégâts !

Les associations du Val-d'Oise et de Seine-Saint-Denis doutent de la mise en service de trois lignes ferrées. Après de nombreuses consultations, la nécessité du barreau ferré entre les RER B et D est tombée comme

feuille morte. En revanche, les associations étaient favorables à la création d'une ligne de bus dédiée (un BHNS) depuis Villiers-le-Bel, mais pas sur la partie du tracé coupant les terres agricoles du triangle.

Pour la desserte de l'aéroport de Roissy, les associations, sans vouloir prendre position sur la concurrence entre CDG Express et la ligne 17 Nord, mais étant convaincues de l'inutilité d'EuropaCity, proposent pour la ligne 17 Nord l'étude d'un tracé alternatif – d'ailleurs évoqué dans le rapport Auzanet\*\* – pour desservir l'aéroport du Bourget par la ligne 16 et placent l'embranchement de la ligne 17 Nord à la gare d'Aulnay Europe, supprimant le coude par le triangle de Gonesse (carte ci-dessus).

Pour le CPTG, le choix de trajet passant par la gare de plein champ du Triangle de Gonesse est révélateur des préoccupations des porteurs du projet de la ligne 17 Nord : favoriser l'urbanisation du Triangle de Gonesse et contribuer ainsi à l'étalement urbain au nord de Roissy.

CPTG ■■■

## Golf de Roissy : VOE débouté en cour de cassation

Le pourvoi en cassation porté par Val-d'Oise Environnement et FNE-Île de France n'a pas été retenu par le Conseil d'État. Il n'a pas reconnu les arguments des associations qui soutenaient que l'étude d'impact était insuffisante et que la cour administrative avait fait une erreur de droit en considérant qu'un golf était d'utilité publique.

Il va falloir que les associations d'environnement réétudient le français pour comprendre, enfin ! ce qu'est l'utilité publique !

1. AE : AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE.

2. CNDP : COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC.

\*[www.omnil.fr/spip.php?article81](http://www.omnil.fr/spip.php?article81)

\*\*[http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_Auzanet\\_Grand\\_Paris\\_Express.pdf](http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Auzanet_Grand_Paris_Express.pdf)



## Revoir le projet de ligne Serqueux-Gisors, pour en faire un vrai atout de fret ferré



TRACÉ ALTERNATIF PROPOSÉ PAR FNE IDF.  
CARTE ÉTABLIE PAR DANIEL JOUANES,  
CHARGÉ DE MISSION TRANSPORT  
POUR FNE IDF.



<https://sites.google.com/site/alertesripostesfret>

Extrait de la déposition de  
FNE IDF à l'enquête publique



[www.fne-idf.fr](http://www.fne-idf.fr)

**L'ENQUÊTE** publique pour ce projet dit « Serqueux Gisors », ouverte le 8 mars, arrivera à son terme le 26 avril. La lecture des documents nous a permis hélas ! de constater que tous les points essentiels soulevés par l'Autorité environnementale n'avaient pas été pris en considération. Ce qui est fort regrettable. Pour rappel :

- ☑ des différences de traitement entre les diverses zones traversées,
- ☑ un projet tronçonné pour mieux en cacher l'ampleur, ce qui en cache la lisibilité,
- ☑ le Parisien ignoré et tenu à l'écart du périmètre de l'enquête pour les points essentiels.

SNCF Réseau se félicite de faire baisser la production de gaz à effet de serre pour 26 000 personnes, c'est bien, mais ils oublient de dire que cela va se faire au prix de la dévastation des conditions de vie de milliers de concitoyens. C'est de cela dont il s'agit quand on envisage de faire passer 25 à 29 trains de fret de jour

... LE DOSSIER présenté à l'enquête publique est nettement insuffisant, en ce qui concerne, notamment, l'opportunité de donner au Grand Port du Havre un véritable atout pour desservir par la voie ferrée un *hinterland* à la hauteur des ambitions affichées pour son réel développement durable. Aussi FNE IDF encourage la commission d'enquête à demander aux porteurs du projet d'y adjoindre une partie consistant à évaluer l'impact que pourrait avoir un projet certes plus ambitieux, plus coûteux probablement, mais qui répondrait réellement aux besoins. Or ce projet de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors peut être consi-

déré comme une simple opportunité, saisie par la SNCF, sans grand effet pour la gestion globale du transport de fret qui a besoin d'être réorganisé dans son ensemble en évitant de tout faire converger sur l'Ile-de-France, si cela n'est pas nécessaire. En appui de sa fédération départementale Val-d'Oise Environnement, FNE IDF rappelle donc les points suivants :

- ce projet devrait souligner, en toute transparence, que la ligne concernée est « Le Havre-Valenton » et non « Serqueux-Gisors » afin de mettre en évidence sa finalité ;
- les associations locales demandent depuis des années qu'il y ait une vraie étude

d'un tracé passant par Amiens ; cette variante n'a pas été suffisamment étudiée et a été écartée sans justification ; - la nuisance sonore pour les riverains, liée aux trains de nuit, n'est pas suffisamment abordée et traitée dans le dossier ; elle est surtout impossible à éliminer du fait de traversée de zones urbanisées très proches des voies ; En conséquence, en l'état actuel des arguments portés dans le dossier d'enquête publique, vu l'insuffisance du projet présenté, FNE Ile-de-France émet un avis défavorable sur ce projet.

**DOMINIQUE DUVAL**,  
PRÉSIDENTE DE FNE ILE-DE-FRANCE

comme de nuit, et plutôt la nuit, car les sillons sont occupés le jour par des trains pour les usagers.

Comment accepter ce projet d'extension sur cette ligne qui souffre déjà de dysfonctionnements importants, qui est saturée, dégradée, lorsque l'on sait que, de plus, la population dans les villes traversées va s'accroître dans les années à venir et qu'il faudra assurer les déplacements par le Transilien ?

Un train de fret avec des semelles en fonte, sur une ligne non refaite c'est 95-98 décibels au passage. Comment imaginer qu'avec le bruit de treize trains de nuit, soit un toutes les 26 minutes, les riverains ne soient pas réveillés ? Pourront-ils se rendormir entre deux passages, cela paraît impensable. C'est un problème de santé publique qui va apparaître. Dormir est un droit. SNCF Réseau ne fonctionne pas en « pic de bruit », mais en modélisation : calcul savant qui permet à SNCF Réseau d'être toujours dans les normes autorisées et de faire accepter l'inacceptable en proposant un bruit moyenné. L'Autorité environnementale a demandé, et le Carf aussi, que SNCF Réseau raisonne en termes de bruit instantané, parce que le fret c'est bruyant, et même très bruyant. À l'heure actuelle et avec les études de personnes qualifiées pour juger des mesures de bruit, la nuit, le bruit dépassera les 68 décibels autorisés.

Nous nous opposons fermement à ce projet. SNCF Réseau est peu respectueux de l'intérêt général et de la préservation des zones naturelles protégées. Les affréteurs internationaux ne voient que leurs intérêts financiers. Ils se moquent éperdument des désastres qu'ils vont causer.

Des tracés alternatifs existent, ils sont peut-être plus chers et plus longs. Certains sont déjà orientés fret, c'est donc la possibilité pour les trains de rouler plus vite. 100 km/h en agglomération, c'est impensable et fortement dangereux, surtout que certains trains transporteront des produits dangereux.

**GUYLAINE CHIRONNIER**, PRÉSIDENTE DU CARF

# La Tangentielle Nord, incontournable et pourtant non prioritaire !

liaison  
ferrée



**DÉCLARÉE** d'utilité publique en 2008, cette rocade ferroviaire devait être mise en service en 2014 sur le tronçon central (Épinay-sur-Seine-Le Bourget) et en 2016 dans son intégralité, de Sartrouville à Noisy-le-Sec.

Un retard considérable a été pris. Il est prévu de mettre en service les premiers onze kilomètres (phase 1) au premier semestre 2017. Aucune date n'est plus avancée pour le reste du tracé (phase 2).

Le projet de Tangentielle Nord, dite TLN, consiste à créer, sur 28 km, deux voies dédiées au transport de voyageurs, contiguës aux voies de la ligne actuelle de fret de « grande ceinture », en desservant 14 gares dont 6 nouvelles. Avec un temps de parcours d'environ 33 minutes entre Sartrouville et Noisy-le-Sec, contre 1 heure 30 actuellement, la nouvelle liaison par train léger (tram-train) vise à relier les territoires du Nord francilien, sans passer par Paris, et assurer des correspondances régulières avec les lignes existantes, notamment les cinq lignes de RER.

## Une rocade indispensable pour faciliter et raccourcir le temps de déplacement

La TLN présente de nombreux avantages : elle désenclavera des quartiers délaissés et des villes excentrées ; la fréquentation des RER et des trains, en direction de Paris, s'en trouvera allégée ; la circulation sur les axes routiers devrait aussi être plus fluide du fait de cette nouvelle offre de transport en commun. À terme, quelque 240 000 voyageurs pourraient emprunter quotidiennement l'une des rames de cette nouvelle ligne avec des fréquences de circulation d'un train toutes les 5 minutes en heure de pointe.

Dans le Val-d'Oise, la TLN desservira, dès fin 2017, les communes de Deuil-la-Barre et de Montmagny, via la gare d'Épinay-Villetaneuse, sur le tronçon central. Un plus pour les communes concernées.

Toutefois, c'est la réalisation du prolongement vers Sartrouville qui présente le plus d'intérêt pour le département du fait de la desserte des villes d'Argenteuil (avec deux gares : Val d'Argenteuil et Argenteuil) et de Bezons (via la gare nouvelle de Sartrouville Val Notre-Dame).

Dans le contrat de programmation pour les transports en commun sur la période 2016-2020, récemment signé entre l'État et la Région, rien n'est prévu pour la phase 2, les 17 kilomètres restants vers Sartrouville à l'ouest et Noisy-le-Sec à l'est, sauf pour des « études et acquisitions foncières avec le cas échéant le lancement des premiers travaux ».

D'ici à l'été 2016, le Stif<sup>1</sup> en charge de la coordination du projet va « expertiser » les études techniques (dites d'avant-projet) réalisées par des cabinets spécialisés à la demande de la SNCF. Si elles sont validées par le Stif, elles seront soumises aux financeurs (État, Région, départements concernés).

L'État a toujours apporté son soutien au projet, qui figure sur le schéma de transports du « Nouveau Grand Paris » approuvé par le Premier ministre Manuel Valls, ainsi que la Région, malgré le changement de majorité. Quant aux départements, il leur est difficile de se prononcer tant que le projet n'est pas cadré techniquement et chiffré précisément.

Dans ce dossier, défendu par les associations d'environnement des départements traversés (Environnement 93, Val-d'Oise Environnement, le Cadeb pour les Yvelines), avec le soutien de l'Association des usagers des transports (AUT Idf) et de l'union régionale FNE IDF, rien n'est perdu, mais rien n'est gagné.

JEAN-CLAUDE PARISOT, ■■■  
CADEB\*

*Rien ne s'est passé comme prévu pour ce projet de liaison ferroviaire de 28 km, devant relier Sartrouville (Yvelines) à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis) en passant par le Val-d'Oise.*

1. STIF : SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ÎLE-DE-FRANCE.

**En savoir +**  
[www.tangentiellenord.fr](http://www.tangentiellenord.fr)

**\* Le Cadeb, Collectif d'associations pour la défense de l'environnement dans les Boucles de Seine/Saint-Germain-en-Laye regroupe une vingtaine d'associations et existe depuis 1996.**

**Il adhère à FNE IDF, comme VOE, et fête ses vingt ans d'existence (lire article dans Liaison 171, revue de FNE IDF ou sur le site du Cadeb) [www.cadeb.org](http://www.cadeb.org)**





**En 2016, l'Île-de-France doit commencer la révision du plan de gestion des déchets. Un chargé de mission FNE IDF doit examiner tous les plans régionaux et faire une synthèse. Un préprojet sera présenté aux associations dans le cadre d'une formation. VOE proposera dans le prochain Agora un dossier sur les enjeux de la maîtrise des déchets et sur les alternatives déjà mises en pratique par de nombreux consommateurs, militants de la décroissance, écologistes, etc. Responsable du suivi VOE : Philippe Bec. On commence par une fiche de l'état des lieux.**

1. **PREDMA** : PLAN RÉGIONAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET ASSIMILÉS.

2. **PREDD** : PLAN RÉGIONAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DANGEREUX.

3. **PREDAS** : PLAN RÉGIONAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS.

4. **PREDEC** : PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DE CHANTIERS.

5. **PLP** : PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS.

6. **PRÉDIF** : PLAN DE RÉDUCTION DES DÉCHETS D'ÎLE-DE-FRANCE.

7. **CET** : CENTRE D'ENFOUSSEMENT TECHNIQUE.

8. **DMA** : DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.

9. **DAE** : DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.

10. **TEOM** : TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES.

**LA GESTION** des déchets s'organise, à l'échelon régional, via un Predma<sup>1</sup>, un PREDD<sup>2</sup> pour les déchets dangereux, un Predas<sup>3</sup> pour ceux des soins et, depuis juin 2015, un Predec<sup>4</sup> pour ceux de chantier. En outre, il existe un PLP<sup>5</sup> et un Predif<sup>6</sup> au niveau régional pour aider les collecteurs à sensibiliser les usagers en vue de réduire la quantité de déchets à la source, le gaspillage et de développer le tri sélectif.

Les déchets autres que ceux des ménages sont de la responsabilité des producteurs (REP). Chacun doit éliminer ses propres déchets. Ceux des ménages sont de la responsabilité des collectivités au travers de syndicats mixtes faisant appel essentiellement à des opérateurs privés : collecte des ordures ménagères, des encombrants ; gestion des déchetteries, des centres de tri, des usines d'incinération, des CET<sup>7</sup> pour les déchets ultimes (décharges).

## Les quantités et leur évolution

- DMA<sup>8</sup> : 5,5 Mt en 2013, soit 462 kg/habitant – 11 kg par rapport à 2012 – 25 kg par rapport à 2005
- DAE<sup>9</sup> : 6 Mt dont 3,5 Mt commerces, 1,3 Mt industrie, 1,2 Mt services
- BTP : estimé (et non mesuré) à 30 Mt
- Déchets électriques (informatique essentiellement) : 7 200 t dont 3 200 réutilisées.
- Déchets dangereux : 970 300 t/an
- DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux) : 36 300 t

## Les moyens

### DÉCHETTERIES

☉ L'IDF bénéficie d'une déchetterie pour 69 000 hab. alors que la moyenne française est d'une pour 14 000 hab. 150 unités en 2009, 173 unités en 2014, soit 4,6 nouvelles par an. L'objectif est de 300 unités en 2019, ce qui reviendrait à en créer 25,4 par an ! Le problème se situe dans les agglomérations denses où l'on ne trouve pas la place pour les installer. Il faut donc y développer les déchetteries mobiles

☉ Le Val-d'Oise a de l'ordre de 25 déchetteries pour 1,2 million d'habitants, soit une pour 48 000 habitants. Outre les mobiles, il en faudrait bien une par canton, soit 40 de plus environ. On serait alors à une pour 18 500 habitants

### INCINÉRATION

13 usines pour l'Île-de-France et trois pour le Val-d'Oise : Aurore à Saint-Ouen-l'Aumône (160 000 t), Azur à Argenteuil (173 000 t), Emeraude à Sarcelles (150 000 t)

TRAITEMENT DES MÂCHEFERS : 8 centres

MÉTHANISATION DE BIODÉCHETS : 4 usines

TRI-MÉTHANISATION-COMPOSTAGE : 1 centre

DÉCHETS DANGEREUX : capacité incinération : 175 000 t/an ; stockage 400 000 t/an, traitement physico-chimique : 235 510 t/an

RECYCLERIES : 30 unités en 2014, 11 à l'étude ; le Val-d'Oise en a 5, c'est peu. 33 % des déchets sont réutilisés, 41 % recyclés, 26 % déchets ultimes

ENFOUSSEMENT : le plan prévoit un moratoire jusqu'en 2019 pour le 77 et le 95

## Le bilan matières

- DMA : 60 % incinérés, 9 % en décharge, 19 % triée, 7 % compostée, 0,1 % méthanisée
- DAE : 66 % traités
- BTP : 26 % recyclés en 2010 ; 8,5 Mt vont remplir d'anciennes carrières
- Emploi : 1 emploi par 10 000 t enfouis ; 31 emplois pour 10 000 t triés
- DASRI : 99 % traités

## Le bilan matière

Au final, il reste 211 000 t de compost pour l'agriculture, 49 500 t de broyats pour le paillage et les chaufferies bois, 77 500 t de métaux, 45 000 t de matériaux électriques, 1 664 000 t de matériaux divers, 3 078 000 MWh thermiques, 521 800 MWh électriques, 63 883 MWh de biocarburants, 560 000 t de matériaux routiers.

## Le financement

Il provient essentiellement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères<sup>10</sup> calculée sur la valeur locative de l'habitation. Un volet incitatif peut être intégré en fonction de la quantité réelle d'ordures. Le coût de gestion des DMA est de l'ordre de 94 € TTC par habitant en 2011.

Les filières REP, pollueur payeur : emballages, piles, papier, équipement électrique et électronique, textile, linge, chaussures, mobilier, déchets diffus spécifiques (peinture, huile, etc.) : 17 Mt collectés en France en 2014, dont 6,6 Mt ont été recyclés.

## Les axes de progrès

- DMA : développer le tri sélectif : création de déchetteries avec plus de fractions, éducation du public.
- DAE : 25 % des déchets sont en mélange ; il faut mieux trier à la source. Séparation des biodéchets : les *process* actuels ne sont pas au point. Il faut évoluer pour réduire l'incinération de biodéchets, qui diminue le rendement des usines, et plutôt méthaniser ces biodéchets.

## Les objectifs de la loi de transition énergétique

- DMA : – 10 % pour 2010-2020
- DAE : (déchets des activités économiques) : stabilisation en 2020
- BTP : stabilisation en 2020
- Valorisation : 55 % en 2020
- Mise en décharge : – 50 % en 2025

[valdoise-environnement.fr](http://valdoise-environnement.fr)

> dossiers > déchets

PHILIPPE BEC ■ ■ ■



# BEZONS : un espace de loisirs en bords de Seine

espaces naturels

**DANS LE CADRE** du projet Cœur de Ville, l'actuel complexe sportif situé en centre-ville derrière le nouvel hôtel de ville va laisser la place à un centre commercial. Une partie des installations, notamment le terrain de football et la piste d'athlétisme, initialement prévus pour remplacer le parc Bettencourt (cf. Agora 25, 29, 30, 32) vont ainsi être déplacés sur des terrains en bord de Seine, à la limite de Bezons et de Carrières-sur-Seine, sur une zone proche du chemin de halage.



Les équipements prévus sont un stade de football, une piste, des vestiaires, une cinquantaine de places de parking, auxquels s'ajoutent un espace de pique-nique, un parcours sportif, dix jardins partagés, sur une surface totale de 3,3 ha.

La zone retenue est un espace naturel en friche envahi de divers dépôts sauvages, classée N (espaces laissés à l'état naturel et non urbanisés), selon la révision du PLU adoptée en février 2015. Cette classification empêchant la construction des équipements sportifs, une nouvelle révision du PLU mise à l'enquête la fait passer en zone Nr, laquelle permet la construction.

## Le dossier présenté à l'enquête est très sommaire

Il n'y a pas d'étude d'impact, rendue non obligatoire par l'article du Code de l'environnement R122-2, qui indique que les équipements sportifs ou de loisirs susceptibles d'accueillir moins de 5 000 personnes sont soumis à la procédure de « cas par cas » en application de l'annexe III de la directive 85/337/CE. Étant donné le site choisi, à proximité de la Seine et sur un milieu naturel, une étude d'impact « volontaire » aurait été un signe positif pour l'environnement. A minima, une étude faune-flore aurait pu être réalisée.

Aucune information n'est donnée sur le réaménagement des berges de Seine, mentionné « à l'étude ». C'est pourtant un des points les plus importants de l'impact du projet, la base de loisirs allant conduire à une augmentation de la fréquentation du chemin de halage et des berges. La partie du chemin qui longe le futur équipement va fortement changer de par la pré-

sence d'un parcours sportif et d'une zone de pique-nique. Que va devenir la berge à cet endroit ?

Sur les objectifs énumérés de ce réaménagement des berges – mise en valeur, accès élargi, réalisation d'un aménagement paysager de qualité, intégration de l'habitat fluvial au réaménagement, continuités cycles et piétonnes, conservation de l'aspect naturel et de la biodiversité du site (corridor écologique...) –, aucune information de mise en œuvre ou de moyen de réalisation n'est donnée.

Fidèle à sa politique de non-dialogue avec notre association, la mairie n'a pas répondu à notre demande renouvelée d'être associés aux réflexions en cours sur le réaménagement des bords de Seine.

Différents types d'utilisateurs fréquentent le chemin de halage, avec des souhaits parfois divergents : promeneurs, joggers, cyclistes, vététistes de vitesse, habitants des péniches, légales et illégales, auxquels s'ajoute un trafic non réglementé de divers véhicules qu'il faudrait interdire.

Il est important que les bords de Seine et le chemin puissent être réaménagés sans que le milieu naturel soit impacté, que la continuité des modes de circulation douce et la cohabitation des usages soient harmonieuses et ne conduisent pas à sacrifier la végétation.

*Une enquête publique a eu lieu du 4 avril au 4 mai 2016 sur la réalisation d'un espace de loisirs en bords de Seine, comprenant une enquête parcellaire et une demande de DUP.*

**EMMANUELLE WICQUART**  
BEZONS ENVIRONNEMENT ■■■



*Le Conseil national supérieur de la forêt et du bois, sous la présidence du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a adopté, le 8 mars, le Programme national forêt-bois, prévu par la loi d'avenir pour l'Agriculture. Il fixe les grandes orientations de la politique forestière pour les dix prochaines années.*

## Faire entendre le message citoyen : la préservation de la biodiversité et des paysages doit primer sur l'économique et la finance

**SOUS UN SLOGAN** très alternatif « Forêts, gérons autrement », le Programme national de la forêt et du bois 2016-2026 reprend les antennes d'Urmatt, à savoir « mobiliser la ressource » au niveau de « + 12 millions de m<sup>3</sup>/an à l'horizon 2026 », soit « 65 % de l'accroissement biologique ».

L'introduction s'appuie sur les trois axes stratégiques de gestion de la forêt : enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Et, comme toujours, l'économique est placé en premier et on n'atteint jamais le niveau deux. Le « GameBoy forêt » est truqué.

### Produire plus

Ce PNFB a pour objet l'augmentation des prélèvements de bois. Mais on affirme qu'augmenter le prélèvement ne va pas nuire à la forêt ! Et même que cela va favoriser le « renouvellement des peuplements, leur amélioration et leur adaptation » !

La récolte annuelle de bois commercialisé était de 36 millions, selon le ministère, en 2013. En augmentant de 12 millions de mètres cubes, on augmenterait d'un tiers la production actuelle. Depuis Urmatt, qui proposait une augmentation allant jusqu'à 20 millions, à partir de chiffres surévalués, on est revenu aux minima : 12 millions à 2026 et non plus à 2020. On laisse un peu plus de temps aux forêts pour s'adapter. Mais cela ne sera pas suffisant. Et on aura beau prévoir les programmes d'éducation de la population pour qu'elle « digère » ces changements de paysage, cela risque de créer plus que quelques crispations y compris chez les défenseurs de la biodiversité.

### Renouvelable, bijou de l'avenir, la forêt est la solution miracle aux besoins énergétiques !

Si on veut produire plus, il faut des essences plus rapides en pousse et résistantes au réchauffement climatique. L'enjeu du plan va donc consister à adapter la forêt à l'évolution climatique, ce qui signifie qu'il est hors de question de modifier l'impact de l'homme sur le climat ; exit la COP21. On ne change rien, on continue, mais on adapte afin que la forêt continue de produire pour assurer les besoins au même niveau. Pas question que ce soit l'homme qui « consomme » moins sa forêt ? On adapte... la forêt, pas l'homme ! Comment ? en changeant les essences, en utilisant mieux et en valorisant les produits forestiers (en termes clairs, avant on gâchait), et en mettant en avant les nouvelles technologies, la R&D pour mieux gérer, etc.

Mais le bois énergie est un paradoxe. La Stratégie nationale bas carbone, adoptée fin 2015, prévoit le développement du bois d'ici à 2030 pour décarboner l'économie. Mais si la forêt capte le carbone et si le bois utilisé en bois d'œuvre maintient cette action, le bois brûlé dans les centrales à production d'électricité ou de chauffage relargue ce carbone dans l'atmosphère. Quant aux coupes de bois intensives et le type de forêt que cela induit pour le renouvellement, c'est à l'encontre totale de la biodiversité.

Les seuls éléments positifs qu'on retiendra de ce document, c'est la prise en compte, « des multiples services générés par le fonctionnement des écosystèmes forestiers (milieu de vie d'une faune et d'une flore diversifiées,

hébergement d'auxiliaires (pollinisation...) indispensables à l'agriculture, stockage de carbone et substitution d'émissions et d'utilisation de ressources fossiles, production de bois, préservation de la qualité de l'eau, qualité de l'air, qualité des sols, protection contre les risques naturels, protection du trait de côte, valeur récréative...) s'ils sont connus de façon très générale, ne font l'objet d'aucune évaluation approfondie, à l'exception du bois et de services récréatifs de prélèvement (chasse, cueillette, etc.). Il est donc nécessaire d'évaluer précisément, massif par massif, l'ensemble de ces services afin que propriétaires, citoyens et pouvoirs publics en tiennent mieux compte, soit dans les arbitrages de politiques publiques, soit dans le cadre de démarche incitative volontaire (majorations dans l'attribution des soutiens publics, paiements de services environnementaux, etc.). Pour ce qui concerne les pouvoirs publics, des allocations de moyens sur la gestion des écosystèmes forestiers peuvent être jugées aujourd'hui non prioritaires alors même qu'elles pourraient permettre à moyen et long terme de réduire les coûts directs ou indirects, d'autres politiques publiques ou d'actions privées. Des données objectives sont donc nécessaires pour apprécier la valeur des externalités positives associées à une gestion durable des écosystèmes forestiers. » Y'a pu qu'à... passer des écrits aux actes... Et là, cela devient plus compliqué puisque ces derniers écrits sont antinomiques avec les besoins exprimés tant économiquement que financièrement. Conclusion : Il faut continuer de se mobiliser pour que la forêt ne soit traitée comme l'a été hier l'agriculture avec les désastres qu'on connaît.

DOMINIQUE VEDY, VOE ■■■

# Les chauves-souris nous protègent...

faune

PIERRE BANCEL



GRAND RHINOLOPHE EMBALLÉ DANS SES AILES (CHAUSSY).

## Elles volent avec leurs mains

Les chauves-souris sont les seuls mammifères capables de voler grâce à leurs mains transformées en ailes. Leurs doigts très allongés sont reliés par une fine membrane appelée *patagium* qui permet le vol. Elles se posent rarement au sol, s'agrippant la plupart du temps à des aspérités avec leurs griffes, tête à l'envers.

Le vol leur apporte de nombreux avantages : accès à une nourriture inaccessible depuis le sol, fuite rapide si besoin, accès à des gîtes sécurisés que les prédateurs ne peuvent atteindre.

## Une fécondation décalée

À l'automne, les deux sexes se retrouvent pour l'accouplement. Le développement des embryons ne démarre qu'au printemps. Les femelles conservent le sperme

dans leurs voies génitales. L'ovulation et la fécondation ne se déclenchent qu'à la fin de l'hivernage vers le mois de mars.

À partir de mai, les femelles se regroupent en nombre plus ou moins important, selon les espèces, dans des endroits chauds, calmes et sombres comme, par exemple, des arbres creux, des greniers, des ponts ou des grottes. Dans ces gîtes de mise bas, les femelles donneront naissance à leur unique petit de l'année en début d'été, à une période où abondent les insectes.

## La nuit : une niche écologique disponible

Toutes les espèces européennes sont insectivores. Elles consomment des moustiques, papillons, coléoptères, etc. Les chauves-souris ne peuvent vivre le jour car elles seraient en concurrence alimentaire avec les oiseaux qui consomment les insectes. De plus, elles s'exposeraient aux rapaces qui ne manqueraient pas de les mettre à leur menu.

La nuit, les oiseaux ne sont plus là. Il y a bien des rapaces nocturnes qui les chassent, mais elles vont donc pouvoir disposer sans concurrence de la nourriture abondante que représentent les insectes, et tout particulièrement les moustiques.

## « Voir » avec les oreilles

Les chauves-souris ne sont pas aveugles, elles voient très bien. Mais elles ont choisi de vivre la nuit. Elles ne peuvent donc pas utiliser leurs yeux pour chasser les moustiques en vol dans l'obscurité. La nature leur a donné la faculté de se mouvoir dans l'obscurité totale. Elles se déplacent et chassent la nuit grâce à un extraordinaire système d'orientation : l'écholocation. Elles émettent des ultrasons par le nez ou la bouche. Ces ultrasons touchent les obstacles ou les moustiques et reviennent vers les oreilles de la chauve-souris. Elle analyse ensuite l'écho perçu pour se repérer ou pour localiser leur proie.

**Dans la culture populaire, l'image de la chauve-souris peut être bénéfique ou maléfique selon les pays. À cause de leur aspect étrange, de leur vie nocturne, du mystère qui entoure leur mode de vie, elles sont souvent victimes d'idées reçues qui leur ont valu longtemps d'être persécutées par l'homme.**

### Chiroptera

Taille et poids : entre 3 et 75 grammes selon les espèces.

Les chauves-souris ou chiroptères sont des mammifères. Elles donnent naissance à un seul jeune par an qu'elles allaitent.

Il existe entre 1 000 et 1 200 espèces dans le monde, dont 34 en France et 17 dans le Val-d'Oise.

La longévité, variable selon les espèces, peut atteindre trente ans pour certaines.



SUITE EN DERNIÈRE PAGE



# ... Protégeons-les à notre tour

## L'hiver est une période délicate



PIERRE BANCEL

GRAND MURIN EN HIBERNATION (VILLIERS-ADAM)

L'hiver, il n'y a plus d'insectes. Pour éviter la famine, la nature a trouvé une solution pour passer cette mauvaise période : l'hibernation. Les chauves-souris vont se mettre à l'abri au fond d'une grotte, d'une carrière ou d'une cave. Elles vont s'endormir profondément. Leur métabolisme se met au ralenti. Elles vont ainsi attendre le printemps en essayant de tenir sur leurs réserves. Mais voilà, si quelqu'un les réveille pendant l'hibernation, elles vont consommer de l'énergie pour se réveiller. En cette saison, il n'y a plus d'insectes, il n'y a rien à manger. L'énergie perdue pour ce réveil risque fort de leur manquer à la fin de l'hiver. Celui qui a dé-

rangé des chauves-souris pendant leur hibernation les a condamnées à mort pour la fin de l'hiver.

## Un insecticide naturel

Certaines chauves-souris consomment jusqu'à 600 moustiques par heure. Les chauves-souris sont un excellent insecticide naturel ! En régulant les populations d'insectes, les chauves-souris nous protègent de maladies apportées par les insectes. Ces petits mammifères sont un maillon essentiel dans l'équilibre des écosystèmes mondiaux. Le réchauffement climatique que nous vivons actuellement nous apporte certains moustiques avec les maladies qu'ils transportent. Les chauves-souris sont la meilleure arme pour nous protéger de ces invasions.

## Un impact économique et écologique

En débarrassant nos campagnes de nombreux insectes et parasites, les chauves-souris sont de précieux auxiliaires des cultivateurs. Sans les chauves-souris, il faudrait alors traiter les cultures avec d'importantes quantités d'insecticides. En plus du coût financier de ces traitements, les conséquences pour l'environnement seraient loin d'être négligeables.

## Et si elles disparaissaient ?

Si les chauves-souris disparaissaient, on assisterait à une pullulation d'insectes nocturnes avec des conséquences dramatiques pour la santé des populations

humaines. C'est ce qui se passe actuellement en Amérique du Nord. En effet, depuis 2006, c'est une véritable hécatombe qui touche les chauves-souris d'Amérique. Une maladie baptisée « syndrome du nez blanc » est apparue en premier dans l'État de New York. Cette maladie a depuis tué quelque 7 millions de chauves-souris dans seize états américains et quatre provinces canadiennes. Il s'agit d'une mycose due à un champignon connu sous le nom de *Geomyces destructans*. La maladie tue implacablement les mammifères volants. Pour l'instant, on ne constate pas de mortalité en Europe où les chauves-souris semblent résistantes à cette attaque.

## Protégeons les chauves-souris

Les chauves-souris sont menacées : perte d'habitat, déforestation, perturbations liées aux activités humaines proches de sites d'hibernation, urbanisation croissante, pollution atmosphérique, sonore ou lumineuse, autant d'éléments qui participent à la fragilisation de l'espèce. Avec un seul jeune par femelle et par an, les populations sont fragiles.

La Fédération française de spéléologie s'est investie dans la protection de l'environnement et tout particulièrement des chauves-souris. Les spéléologues assurent le suivi des populations de chauves-souris en organisant chaque année des campagnes de comptage.

Dans le Val-d'Oise, les populations de chauves-souris se rencontrent surtout dans le Vexin. Des chauves-souris vivent également dans les cavités de la forêt de L'Isle-Adam. D'anciennes carrières souterraines servent de sites d'hibernation et ont été fermées pour assurer la tranquillité des populations de chauves-souris pendant l'hibernation. Grâce à l'action du PNR<sup>1</sup> du Vexin français, du comité Natura 2000 et de la RNN<sup>2</sup> des Coteaux de Seine, les effectifs des populations sont préservés dans notre région.

Si vous hébergez une colonie chez vous ou si vous découvrez des chauves-souris dans un grenier, une cave ou une carrière, il est important de le signaler. Ces informations sont précieuses pour étudier la répartition des espèces et pour mieux les protéger.

PIERRE BANCEL ■ ■ ■  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE  
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE

1. PNR : PARC NATUREL RÉGIONAL.

2. RNN : RÉSERVE NATURELLE NATIONALE.

Les photos ont été réalisées par Pierre Bancel lors des campagnes de suivi des populations de chauves-souris dans le Val-d'Oise.

Contact :  
chiro95@laposte.net

En France, toutes les chauves-souris sont protégées par la loi. Il est strictement interdit, sous peine d'amende, de leur porter atteinte, de les capturer ou tout simplement de les déranger. Seuls, quelques spécialistes agréés sont habilités à les manipuler.